

Commune de Trégomeur

Conseil Municipal

Du 6 février 2023

✓ Liaison CPL et point accès WIFI école publique « La Mare Morel »

Le Conseil municipal donne son accord pour l'installation d'une liaison CPL et point accès WIFI à l'école publique, et l'achat des 3 chargeurs avec 6 ports USB, pour un montant de 702.27 € HT, soit 842.72 € TTC suite à une présentation du dossier par Madame Valérie Ramoné et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

✓ Subventions de fonctionnement aux associations

Un tableau récapitulatif des subventions 2023 est proposé aux membres du conseil. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'accorder les subventions suivantes

Désignation	2023
Amicale Laïque pour activités diverses	767 €
APEL Ecole Sainte-Thérèse pour activités diverses (767 € + 104 € Logiciel Edumov)	871 €
OGEC. Frais de fonctionnement école privée année 2023 19 enfants de + de 3 ans x 770,41 €	14 638 €
Club des Mégalithes	230 €
Entente Sportive Trégomeuroise	1 500 €
Société de chasse	130 €
Anciens d'Algérie FNACA	150 €
Secours Catholique	100 €
Secours Populaire	100 €
Comité des fêtes	1 300 €
Banque alimentaire des Côtes d'Armor	100 €
Association Rêves de Clown	50 €
SNSM Saint-Quay Portrieux	50 €
Association JALMALV (jusqu'à la mort accompagner la vie)	50 €

✓ Participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Thérèse

La participation de la commune est égale au coût d'un enfant scolarisé à l'école publique multiplié par le nombre d'enfants de l'école privée de plus de 3 ans domiciliés à Trégomeur.

Pour un coût total	46 995,20 €
. Nombre d'enfants de plus 3 ans (Moyenne des effectifs du 1.1.2022 au 30.6.2022 et du 1.9.2022 au 31.12.2022)	61
. Coût par enfant : 46 995,20 € / 61 enfants	770,41 €
. Subvention à verser à l'OGEC Sainte-Thérèse pour l'année 2023 770,41 € x 19 enfants (même calcul moyen que pour l'école publique)	14 638 €

✓ Demande de subvention pour voyage scolaire

l'APEL de Sainte-Thérèse de Trégomeur, a adressé une demande de subvention pour un voyage scolaire en classe de mer à l'Île Grande durant 3 jours du 15 au 17 mai 2023, pour les élèves du CE1 au CM2, soit 14 élèves dont 9 de la commune de Trégomeur.

Le Conseil Municipal accorde une subvention pour l'année scolaire 2022-2023 à l'école Sainte-Thérèse de Trégomeur pour un séjour à l'Île Grande d'un montant de 432 €, soit 48 € X 9 élèves, avec une réserve que le voyage ait bien lieu, et précise que les subventions pour les séjours scolaires sont accordées toutes les 3 années scolaires aux deux écoles.

✓ Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2021

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif, ainsi que la délibération correspondante du Conseil communautaire.

✓ Vente de bois

Bertrand Renier, 3^{ème} adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il reste du bois à couper et qui sera à vendre.

✓ **Tarifs location salle polyvalente 2023**

	TARIFS SALLE POLYVALENTE TREGOMEUR			
	Commune	Hors commune	Association commune	Association Hors commune
Week-end (du vendredi 18h30 au lundi 10h ou 2 jours consécutifs dans la semaine)	420 €	710 €	100 € (Vaisselle gratuite une fois par an)	700 €
Grand week-end (du vendredi 10h au lundi 10h ou 3 jours)	500 €	800 €		
Réveillon de Noël et jour de l'an	400 €			
Location ½ journée semaine	80 €	110 €		
Location 1 jour semaine	160 €	220 €		
Caution	800 €	800 €	800 €	800 €
Tarif horaire ménage	50 €			

	Petite salle (uniquement semaine)
	Commune
Goûter après obsèques avec cuisine	60 €

Location Vaisselle (Gratuit pour les associations 1 fois/an)	Couvert complet (couteau, fourchette, assiette plate et dessert) : 1 € / pers.
	Verres, tasses : 0,30 € / pers.

✓ **Renouvellement de la dérogation de la semaine de 4 jours**

✓ Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, que la demande de renouvellement de la dérogation de la semaine de 4 jours d'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi) doit être effectuée tous les trois ans. De ce fait un nouveau dossier doit être déposé avant le 8 mars 2023 pour la rentrée de septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au renouvellement de la dérogation de la semaine de 4 jours d'école pour la rentrée de septembre 2023.